

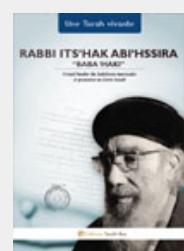


Traité Chévi'it

Michna 1 - Chapitre 7

כל גדול אמרו בשביעית: כל שהוא מאוכל אדם, ומאוכל בהמה, וממין הצובען, ואיןו מתקיים בארץ יש לו שביעית ולדמיינו שביעית, יש לו ביעור ולדמיינו ביעור. ואיזה זהה זה עלי הלוף השוטה, ועלי הדנדנה, העולשין, והכריישין, והרגילה, ונץ החלב. ומאוכל בהמה, החוחין והדרדרין. וממין הצובען ספחי איסטיס, וקוצה. יש להן שביעית ולדמיינה שביעית, יש להן ביעור ולדמיינה ביעור.

On a énoncé une règle importante à propos de la Chémita : tout ce qui est nourriture de l'homme, nourriture des bêtes, qui fait partie des sortes de colorants et qui ne se conservent pas en terre : les lois de la Chémita s'y appliquent ainsi qu'à sa contre-valeur ; l'obligation du Bi'our s'y applique ainsi qu'à sa contre-valeur. Quels sont-ils ? Les feuilles de l'ail sauvage, les feuilles de menthe crépue, la chicorée, le cresson (ou le poireau), le persil, la fleur de lait. Parmi la nourriture des bêtes : les ronces et les chardons. Parmi la nourriture des bêtes : les ronces et les ronces et les chardons. Parmi les sortes de colorants : les pousses d'isatis et de carthame. Les lois de Chémita s'y appliquent ainsi qu'à la contre-valeur, les lois du Bi'our s'y appliquent ainsi qu'à leur contre-valeur.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions